



Modification du droit de garde demande de garde alternée

Par **bajonnais**, le **03/06/2008** à **19:26**

Bonjour,

Divorcé depuis 8 ans, mes 2 enfants âgés de 11 et 15 vivent actuellement chez leur mère. Je voudrais demander la garde alternée de mon fils aîné sachant qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire il vivra une semaine chez moi et une semaine chez sa mère. Mon fils est favorable à ce mode de garde mais sa mère s'y oppose.

Peut-elle empêcher cette garde alternée et que dois-je faire pour y parvenir ?

Merci pour vos réponse.

Par **jeetendra**, le **03/06/2008** à **19:46**

bonsoir, la résidence alternée de l'enfant est régie par l'article 373-2-9 du Code Civil, pour que la procédure à initier auprès du juge aux affaires familiales aboutisse il faut justement l'accord des deux parents, une proximité géographique, les deux parents ne doivent pas habiter trop loin l'un de l'autre, il faut que l'enfant puisse bénéficier des mêmes conditions d'hébergement, notamment une chambre à lui, une enquête sociale pourra au préalable être ordonnée par le juge aux affaires familiales, pour plus d'information allez sur ce site très détaillé www.logeais-caroline.avocat.fr/famille-divorce-enfant.htm, cordialement

Par **marygab**, le **30/07/2008** à **01:19**

Bonsoir jeetendra

le site que vous conseillez :

www.logeais-caroline.avocat.fr/famille-divorce-enfant.htm

la page est introuvable.

Avez-vous une autre adresse car cela m'intéresse beaucoup.

Merci pour votre éventuelle réponse

Marygab